

Un village uni - Avril 2025

Groupe minoritaire du conseil municipal

Nous avons appris en lisant le dernier journal municipal que sa publication devenait trimestrielle, 364 mots pour 3 mois, la rédaction de notre article devient plus difficile.

ON PEUT :

- Se réjouir de l'achèvement du restaurant et de l'accueil pré-post scolaire de l'école de Baillon, permettant enfin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, sachant que l'équilibre financier sera assuré après la vente de l'annexe de la mairie.
- Se féliciter de la démarche SIECCAO de lancer une nouvelle stratégie foncière, un outil juridique qui permet aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement. Il est urgent de limiter la pollution avant que l'eau des champs captants ne soit plus consommable.
- Aborder la rénovation, l'agrandissement de la maison des marais souhaitant que la SAB attire de nouveaux adhérents et continue ses activités.
- S'inquiéter en découvrant que lors de la dépollution du site « Vulli » situé dans l'air d'alimentation des captages d'eau potable, qu'une pollution de la nappe au OHV avait été identifiée, que l'arrêté préfectoral de 2013 qui enjoignait VULLY de créer des piézomètres permettant le suivi de cette pollution, et réaliser des analyses semestrielles, qu'aucune analyse n'a été transmise à la préfecture depuis.

ON EST :

- Déconcerté en lisant l'étude de la qualité hydro- biologique et physico-chimique de la Thève mentionnant 2 polluants considérés déclassants : l'arsenic et diflufénicanil
- Inquiet pour les projets du SIVOM : travaux du tennis couvert provisoirement arrêtés (attente d'une nouvelle étude), la création du terrain de football à 5 (semble dépasser le montant prévu).
- Surpris de la suppression de l'unique piste cyclable rue de Royaumont pour des places de parking à contre-courant du plan vélo.
- Surpris d'apprendre à la réunion publique que les logements de la Moissette (sud de l'usine Delacoste) seront vendus, initialement la mairie prévoyait des locations afin de garantir des ressources nouvelles sur le budget communal (le conseil régional subventionne les travaux à hauteur de 2000000€ problème de déontologie ?)
- Surpris encore d'apprendre que le terrain de l'Emir rue du Crocq serait constructible sur 10 % alors qu'en conseil municipal on le mentionnait inconstructible.
- Désolé de voir rue d'Aval eau des quilles blanches devant le lavoir, même provisoirement.